

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 R4 Désignation des représentants du Conseil de Paris au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public.

Le Conseil de Paris,

Vu l'ordonnance n°2014-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'article L .1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 22 janvier 2019,

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désignée pour représenter le Conseil de Paris au sein de la Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public :

- Mme Gypsie BLOCH, en remplacement de Mme Déborah PAWLIK, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO